

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE –
Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M Sylvain BEAUVOIS — Mme
Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA - M. Cédric MONCOURTOIS -
Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI - Mme Henriette
SZEWCZYK - M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige
SMIGOWSKI –Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK - M. Abdella
BOULOUIZ - Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST - M.
Samuel HANC – Mme Cathie KOSCIUSZKO – M. Laurent WORONIN - M.
Ludovic MEKIL - M. Nordine HAMZAoui

Étaient excusés : Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Henriette SZEWCZYK
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK
Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir M Sylvain BEAUVOIS

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Date de la convocation : 7 mars 2025

**2025/009 : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
« VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) »**

2025/009 : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
« VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) »

La Communauté de Communes propose la mise en place d'un groupement de commandes afin de mutualiser les procédures et rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque commune, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité.

Il est demandé aux Membres du Conseil d'adhérer au projet de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2025_026 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes

« Vérifications réglementaires des Etablissements recevant du public (ERP) »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 3 pouvoirs (Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Henriette SZEWCZYK, M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir M Sylvain BEAUVOIS) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- De participer au groupement de commandes « **Vérifications réglementaires des Etablissements recevant du public (ERP) »,**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

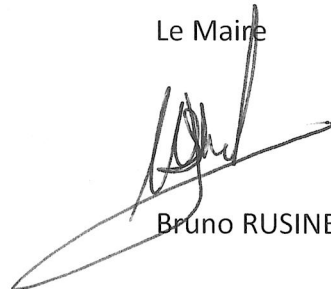
Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX

Le Maire



Bruno RUSINEK

